Procès-Verbal Conseil municipal du 27 septembre 2022

<u>Présents</u>: Madame HENOCQ; Messieurs CAILLEUX – DERMIGNY – DOUAY – DUPARCQ – GRU – HAPPE – JADOUL – KAMPFER – PINCHON

<u>Absents</u>: Mesdames DEANDRADE (pourvoir à KAMPFER Yannick) – DECAYEUX (pouvoir à HENOCQ Caroline) – MILET (pouvoir à JADOUL Jérémy)

Madame BORUECO présente à partir de 19h40

Secrétaire de séance : JADOUL Jérémy

ORDRE DU JOUR:

- → Approbation du compte-rendu de la réunion du 06 juillet 2022
- ☼ Décision modificative budget RPC suite à facture reçue
- → Décision modificative budget Commune : modification emprunt pour médiathèque
- ₱ Décision modificative budget Commune : besoin financement pour étude médiathèque
- Repas des aînés
- Nodification subvention comité des fêtes suite à la fête des associations
- Présentation coût et plan de financement médiathèque
- Nédiathèque : autorisation demande d'aide de l'Etat dans le cadre de la D.G.D adoptant l'avantprojet définitif et arrêtant les modalités de financement
- ೌ Point sur le relais téléphonique
- % Gestion des archives
- Naménagement rue des Bovines
- Neplantation marais
- Po Restauration réseau fossés dans le marais
- **%**Actif Commune
- NM 57 passage pour 2023
- ♦ Photocopieur-imprimante
- Questions diverses

✓ Approbation du Procès-Verbal de la réunion du 06 juillet 2022

Les membres du Conseil municipal ayant reçu le PV par mail. Chacun a pu le lire attentivement. Aucunes remarques ne sont à signaler sur ce PV.

Le Procès-Verbal est adopté à l'unanimité des présents.

- ✓ Décision modificative budget commune : modification emprunt pour médiathèque
- ✓ Décision modificative budget commune : besoin financement pour étude médiathèque

Recettes Investissement

Article 1641 : + 100 000 € Chapitre 021 : - 100 000 €

Fonctionnement Dépenses

Article 023 : - 100 000 € Article 617 : + 100 000 €

Article 617: - 14419

Article 657363: + 14419

Investissement Dépenses	
Article 020 : - 2126 €	
Article 2031 : 2126 €	

Le Conseil municipal délibère et approuve à l'unanimité des présents (13 Pour, 0 Contre, 0 Abstention) cette décision modificative. – **Délibération 2022/34**

✓ Décision modificative budget RPC suite à facture reçue

Investissement Dépenses	Investissement Recettes
Article 21318 : 19 293,00 €	Article 021 : + 35 254,28 € Article 2313 : - 15 961,28 €
Fonctionnement Dépenses	Fonctionnement Recettes
Article 023 : 35 254,28 €	Article 7718 : 20 835,00 € Article 774 : 14 419,28 €

Le Conseil municipal approuve et délibère à l'unanimité des présents (13 Pour, 0 Contre, 0 Abstention) cette décision modificative : *Délibération 2022/35*

✓ Repas des ainés

Comme chaque année le repas des ainés aura lieu le 11 novembre 2022.

Le Conseil municipal approuve et délibère à l'unanimité des présents le renouvellement de cette manifestation (13 Pour, 0 Contre, 0 Abstention) *Délibération 2022/36*.

✓ Modification subvention comité des fêtes suite à la fête des associations

Lors de la fête des associations organisé par le Comité de fêtes, ce dernier a réglé 2 factures au comptant le jour même :

- La facture concernant les baptêmes de poneys,
- Et la facture pour les repas de XXL Summer.

Ces sommes devaient être prises en charge par la commune.

M. le Maire propose de verser une subvention de 220 € correspondant aux frais engagés par le Comité des Fêtes.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité : Délibération 2022/37

- ✓ Présentation coût et plan de financement médiathèque
- ✓ <u>Médiathèque : autorisation demande d'aide de l'État dans le cadre de la D.G.D adoptant</u> l'avant-projet définitif et arrêtant les modalités de financement

Monsieur le Maire présente les dépenses prévisionnelles (hors mobilier et informatique) et le plan de financement en hors taxes du réaménagement de l'ancienne école maternelle en bibliothèque-médiathèque

Dépenses prévisionnelles	Coût prévisionnel HT
Etude faisabilité	7 750,00 €
Etude de sol	2 450,00 €
Diagnostic amiante	600,00 €
Mission SPS	3 000,00 €
Contrôleur technique	4 000,00 €
Maîtrise d'œuvre	40 000,00 €
Gros œuvre	127 281,00 €
Charpente couverture	8 423,29 €
Menuiseries extérieures	85 840,00 €
Menuiseries intérieures + plâtrerie	64 924,30 €
Revêtements de sols – peinture	37 439,00 €
Electricité – alarme	40 687,00 €
Chauffage plomberie sanitaire	98 089,20 €
TOTAL HT	520 483,79 €

Financement		
Subvention DRAC 40%	208 193,52 €	
Département 20%	104 096,75 €	
Région 20%	104 096,75 €	
Autofinancement	104 096,75 €	
TOTAL HT	520 483,79 €	

Le Conseil municipal approuve et délibère (11 Pour, 0 Contre, 2 Abstentions) l'avant-projet présenté, les coûts présentés, le plan de financement présenté – *Délibération 2022/38* et accepte de recourir aux subventions :

- demande d'aide financière de l'Etat dans le cadre de la Dotation Générale de Décentralisation : Délibération 2022/39 – Demande d'aide du Département dans le cadre du fond d'appui aux communes : Délibération 2022/40 – Demande d'aide de la Région : Délibération 2022/41 Pour ces 3 délibérations 12 pour et 1 contre

✓ Point sur le relais téléphonique

Le groupe TDF (opérateur d'infrastructures et de réseaux numériques), souhaite installer une antennerelais téléphonique sur le territoire de Monchy-Lagache, sur une portion de chemin rural inutilisée. Ce projet nécessite de déclasser ce chemin rural en parcelle cadastrale. Pour ce reclassement, il est nécessaire de lancer une enquête publique.

Le Conseil municipal approuve et délibère (11 Pour, 1 Contre, 1 Abstention) pour autoriser le Maire à lancer l'enquête publique : *Délibération 2022/42*

✓ Gestion des archives

Monsieur le Maire réitère sa proposition de gestion des archives communales et fait part d'une proposition de la CCES.

Le Conseil municipal approuve et délibère (13 Pour, 0 Contre, 0 Abstentions) et décide de demander un devis à la CCES et de l'accepter si les frais à régler n'excèdent pas 2000 € TTC : Délibération 2022/43

✓ Aménagement rue des Bovines

Monsieur le Maire, demande à Monsieur KAMPFER de présenter les 2 projets concernant l'aménagement de la rue des Bovines. En effet, à ce jour, il manque un accès piéton sur une distance de 80 mètres pour plus de sécurité.

Arrivée d'Adeline BORRUECO

Sur les deux projets

• Projet 1 (sur la route)

Pour: 1 Contre: 12 Abs: 1 • Projet 2 (sous les arbres)

Pour: 12 Contre: 1 Abs: 1

Délibération 2022/44

✓ Replantation marais

✓ Restauration réseau fossés dans les marais

Il convient de replanter le petit marais.

Le Conseil municipal délibère et approuve (14 Pour, 0 Contre, 0 Abstentions) la replantation du petit marais : *Délibération 2022/45*.

Il convient également de restaurer le réseau hydrique du petit marais.

Le Conseil municipal approuve et délibère (14 Pour, 0 Contre, 0 Abstentions) la restauration hydrique des fossés du petit marais : *Délibération 2022/46*

✓ Actif commune

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que la Trésorerie de Montdidier lui a fait parvenir un état de l'actif de la Commune. Il s'avère que cet actif n'a jamais été mis à jour.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil de s'investir dans cette tâche.

Les membres prévus sont : Madame HENOCQ et Messieurs DUPARCQ, JADOUL et KAMPFER.

✓ M57 passage pour 2023

Au 1er janvier 2024, le référentiel comptable deviendra le M57.

Actuellement, nous sommes avec le référentiel M14.

La Trésorerie propose ce passage au 1er janvier 2023 avec quelques heures de formations.

Le Conseil municipal approuve et délibère (14 Pour, 0 Contre, 0 Abstentions) le passage du référentiel M57 au 1^{er} janvier 2023 : *Délibération 2022/47*

✓ Photocopieur-imprimante

Le photocopieur de la Commune est devenu obsolète durant les vacances estivales.

Il a fallu d'urgence faire appel au dépanneur et changer l'appareil.

Monsieur le Maire a donc procéder au changement (90€ par mois la location qui comprend le coût de la maintenance et les encres).

✓ Questions diverses

L'ordre du jour étant clos, La séance est levée à 20h30

Le Maire MONCHI

Le secrétaire de séance